

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFONTE DE LA FONCTION PUBLI-
QUE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

86/093 DU 20/01/86

DECRET N° /MTERFP/SGFP/DGPCE.
Portant intégration et nomination de Monsieur
NANA Adrien-Gabin dans les cadres de la caté-
gorie A hiérarchie I des Services Techniques
(Laboratoire des Mines) .

=====0000000=====

LE PREMIER MINISTRE

T/ I S A S :

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la loi n° 076/84 du 7.12.84 portant ratification de l'Ordon-
nance n° 019/84 du 23.8.84 portant modification de certaines dispositions
de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la Loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fon-
ctionnaires ;

Vu le décret n° 60/90 du 3.3.1960 fixant le statut commun des
cadres de la catégorie AI des Services Techniques ;

Vu le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémun-
érations des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres ;

Vu le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut
général des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et
à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

Vu le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.63 fixant les conditions dans
lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les
fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8 ;

Vu le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs
aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclasse-
ments ;

Vu le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 84/856 du 8.8.84 portant nomination du Premier
Ministre ;

Vu le décret n° 85/1423 du 7.12.85 portant nomination des Membres
du Gouvernement ;

Vu le décret n° 85/1434 du 7.12.85 portant organisation des inté-
rimis des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 85/260 du 5.3.85 déterminant le circuit d'appro-
bation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des
situations administratives des Agents de l'Etat ;

Vu le Protocole d'Accord du 5.8.1970 signé entre l'URSS et la
République Populaire du Congo ;

Vu la lettre n° 4300/MESS-CAB-DOB du 3.9.1985 du Directeur de
l'Orientation et des Bourses transmettant le dossier de candidature cons-
titué par l'intéressé ;

.../...

D.G.B.-

C.F.-

() E C R E T E :

ARTICLE 1er : En application des dispositions combinées du décret n° 60/90 du 3.3.1960 et du Protocole d'Accord du 5.8.1970 susvisés, Monsieur NANA Adrien-Gabin, né le 18 Février 1960 à Madingou, titulaire du Diplôme de Master of sciences en géologie, Spécialité : Géotechnique, obtenu à l'Institut des Mines de Léninegrad (U.R.S.S.), est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Laboratoire des Mines) et nommé au grade d'Ingénieur Principal des Techniques Industrielles Stagiaire, indice 710 .

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Mines et Energie;

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera ./-

Brazzaville, le 20 JANVIER 1986

PAR LE PREMIER MINISTRE,

LE MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

Bernard COMBO MATSIONA .-

Ange Edouard POONGUI .-

AMPLIATIONS :

JORPC.....1
DGFP/DGPCE.....3
DGPCE/BST.....2
DGB.....3
DCF.....2
MM.....2
INTERESSE.....2
DOSSIER.....3
SGG/BC.....2
SGME.....2